



Préavis municipal N° 6/2023 :

Martherenges – réfection des infrastructures communales – remplacement d'un collecteur d'eaux claires

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances s'est réunie le mardi 30 juin 2023 en présence de M. Claude-Alain Cornu, syndic et de l'ensemble de la municipalité.

À la suite des explications de la municipalité, la Commission se dit convaincue de la nécessité des travaux. La détérioration progressive de la route et l'inondation régulière des parcelles voisines par suite de fortes pluies en sont témoins.

Comme décrit dans le préavis, il est prévu que le financement et l'amortissement des travaux soient inclus dans le compte des routes.

Sur ce dernier point, la commission propose l'amendement suivant :

La Commission propose de passer l'investissement de CHF 103'392.00 en dépenses extra-budgétaires 2023 dans le compte 430.314.20 « entretien courant – Routes et chemins » et ainsi bénéficier, pour peut-être une dernière fois, des dépenses thématiques.

Conclusion :

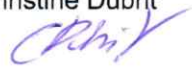
Au vu de ce qui précède, la Commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis 6/2023 / Martherenges – réfection des infrastructures communales – remplacement d'un collecteur d'eaux claires
- D'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 103'392.- ;
- De financer ces travaux pour un montant de CHF 103'392.- par la trésorerie courante
- De passer cette dépense extrabudgétaire dans le compte 430.314.20 « Entretien courant – Routes et chemin » en 2023.

Montanaire, 12 juin 2023


Corinne Favre

Kevin Forestier

Christine Dubrit


Emilien Piot



Sébastien Gasser (rapporteur)

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**